

Communication au Conseil de Paris des 9 et 10 février 2015
Avec les États Généraux, le développement de l'économie circulaire à Paris

L'économie circulaire répond à deux défis majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés. La protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la qualité de l'air et la lutte contre le dérèglement climatique, représentent un enjeu vital : la préservation de la vie humaine sur la Terre. À cet enjeu s'ajoute la nécessité de créer des emplois durables dans une économie qui a du sens.

En complétant l'approche centrée sur la réduction des gaz à effet de serre et des émissions polluantes liées au trafic routier, pour la réduction desquelles la Ville présente par ailleurs un plan d'action ambitieux, l'économie circulaire introduit au sein même du système économique et social des solutions concrètes pour réduire l'empreinte écologique de nos modes de production, d'échange et de consommation.

Paris accueillera fin 2015 la conférence internationale sur le climat (COP 21), événement majeur de l'année. La lutte contre le dérèglement climatique ne relève pas que de la responsabilité des Etats. Elle est tout autant la priorité des villes. Selon l'ONU, 70% des habitants de la planète seront citadins en 2050. C'est donc dans les villes que doivent s'inventer les solutions durables, qui permettront de maintenir le réchauffement climatique à un niveau soutenable. Ce sont aujourd'hui les premiers investisseurs publics. Elles sont pionnières dans l'expérimentation, elles sont le lieu de l'innovation sociale et technologique.

Paris occupe une place très active dans cette diplomatie des villes. C'est dans cette perspective de création de solutions que se tiendront à partir du 11 mars 2015 les Etats Généraux de l'économie circulaire du Grand Paris.

Ce projet, Paris entend le mener avec les collectivités du Grand Paris. Pour que le Grand Paris existe et suscite l'adhésion de ses habitants, il lui faut des projets politiques. L'engagement dans l'économie circulaire représente un de ces projets pour le Grand Paris qui lui donne une réalité concrète, dont les effets positifs seront perceptibles et mesurables dans le quotidien des habitants.

L'économie circulaire rompt avec le schéma traditionnel d'une production linéaire : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Elle repose sur une logique de "boucle" vertueuse : rechercher la création de valeur à chaque étape de la vie d'un produit, tout en évitant le gaspillage des ressources et des matières, sans préjudice pour la satisfaction des besoins des consommateurs.

Comme toute économie elle se conçoit, à la fois dans l'offre et la demande, au niveau des entreprises et des consommateurs :

- Au niveau des acteurs économiques, la démarche s'articule autour de l'écoconception, de l'approvisionnement en circuit court, d'une gestion durable des déchets, du bio-mimétisme, du développement de l'économie de la fonctionnalité et de l'écologie industrielle territoriale ;
- Au niveau des consommateurs, les initiatives concernent la consommation responsable, les pratiques permettant l'allongement de la durée d'usage des biens (par la réparation, le réemploi, et la réutilisation), le tri des déchets, la réduction du gaspillage alimentaire, l'économie collaborative et l'économie du partage.

Dans ce cadre, l'économie circulaire n'est pas une économie de la contrition ou du rationnement : économie du moindre impact sur l'environnement, elle est une économie intelligente et résiliente, qui produit sans piller, consomme sans gaspiller, recycle sans rejeter. Elle permet la transition d'une société du jetable vers une société du durable.

La transition vers l'économie circulaire réconcilie, en outre, la préservation de l'environnement et la recherche d'un développement économique durable, quand les premières préoccupations des Parisiennes et des Parisiens comme de l'ensemble des Français, portent sur l'emploi et la santé de leurs enfants.

Par le biais de l'économie circulaire, de nouveaux emplois locaux sont en capacité d'être créés dans les secteurs de la réparation, du réemploi, du recyclage, mais aussi dans l'industrie par le développement de produits à faible empreinte écologique.

Le potentiel de créations d'emploi en matière d'économie circulaire est significatif. A titre d'illustration, on peut noter que le recyclage crée 25 fois plus d'emplois que la mise en décharge des déchets. En Allemagne, le remplacement d'un système de gestion des bouteilles à usage unique par un système de bouteilles consignées permettrait la création de 80.000 emplois. Grâce à la mise en œuvre intégrale de la législation de l'Union Européenne relative aux déchets, on estime que 400.000 emplois pourraient être créés d'ici 2020 à l'échelle de l'UE.

L'économie circulaire est aussi une économie de l'innovation. Or Paris, première ville du monde pour le capital intellectuel et l'innovation devant Londres et San Francisco, avec 330 000 étudiants, environ 20 000 chercheurs, plus de 3000 start-up et 40 incubateurs, offre un cadre formidable pour développer cette économie de « l'ingéniosité » et cette recherche de solutions nouvelles.

Enfin, l'économie circulaire promeut des modèles coopératifs, porteurs de sens. Dans une économie circulaire, la coopération entre les entreprises est stimulée en faisant notamment des déchets des unes les ressources des autres. Surtout, l'économie circulaire est étroitement liée à une démarche participative des usagers, créatrice de lien social : en produisant leur compost dans une copropriété, en faisant vivre des jardins partagés, en triant leurs déchets, en partageant leurs véhicules ou en s'engageant dans l'habitat participatif.

Ainsi, s'engager dans la diffusion de l'économie circulaire permet de concilier vitalité économique, emploi, préservation de l'environnement et du climat, vivre-ensemble. Elle offre des réponses concrètes aux précarités écologique, économique et sociale que nous connaissons. La situation actuelle nécessite de réagir et d'être créatif, audacieux, collectif et déterminé.

1. La municipalité parisienne d'ores et déjà engagée dans l'économie circulaire

1.1. Le Plan Climat a marqué la première étape de l'engagement de la ville dans la lutte contre le dérèglement climatique

La municipalité s'est d'ores et déjà engagée dans cette démarche de lutte contre le dérèglement climatique et de promotion d'une ville durable. Le Plan climat énergie territorial de Paris, adopté en 2007 et actualisé en 2012, a fixé un cadre d'objectifs ambitieux, visant notamment à réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques à l'horizon 2020 (par rapport à 2004). Ce Plan climat énergie se décline en de nombreuses actions tant sur le territoire parisien que dans l'administration : lutte contre la précarité énergétique et efficacité énergétique des bâtiments, résorption des îlots de chaleur, développement des énergies renouvelables ou encore végétalisation de la Ville.

1.2. La transition des pratiques de l'administration parisienne vers un fonctionnement plus sobre en carbone

Depuis plusieurs années, les directions de l'espace public, en particulier dans les jardins ou sur les chantiers de voirie, développent des pratiques de réemploi des matériaux. Ainsi, la quasi-totalité des pavés et la moitié des 15 000 tonnes de granit posés annuellement sont issus de cette filière de recyclage interne.

La lutte contre le gaspillage dans les restaurants administratifs de la Ville et l'expérimentation de la redistribution des invendus des marchés alimentaires participent également de cet ancrage dans l'économie circulaire.

Le souci de réduire l'empreinte écologique de la collectivité parisienne a également conduit à une réduction de la consommation de papier dans les services municipaux de 26% entre 2009 et 2013, grâce au développement de la dématérialisation des échanges ainsi que les éco-gestes privilégiés par les agents. Avec la même ambition, le recours au papier recyclé ou issu de labels « forêts durables » est désormais généralisé dans les services.

L'économie circulaire, c'est également la sensibilisation régulière des agents aux différents éco-gestes, comme avec « Le grand tri », opération organisée par la DICOM et la DPE visant à donner une seconde vie à du matériel de bureau usagé.

1.3. L'économie circulaire au service des Parisiennes et des Parisiens

Tout d'abord, la Ville s'est résolument engagée en faveur de la réduction des volumes de déchets produits, du réemploi et du recyclage. Cette politique, qui s'inscrit dans la hiérarchie des modes de traitement dite « 3R », a été co-construite avec les acteurs du territoire en 2010, dans le cadre de l'Observatoire Parisien « 3R ». Cette politique volontariste s'appuie sur le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) dont l'objectif est une réduction de la production de déchets de 7% entre 2012 et 2015, la promotion du réemploi et l'amélioration du tri. Deux ans avant l'échéance, le tonnage des déchets collectés avait d'ores et déjà baissé de 6,2%. La politique volontariste de prévention des déchets, pilier de l'économie circulaire, menée par Paris et la mobilisation de nos concitoyens ont activement contribué à cette diminution des tonnages.

Plusieurs pratiques d'économie circulaire soutenues par la municipalité y ont contribué :

La limitation des déchets à la source ; notamment :

- Un panel représentatif d'activités économiques et services publics (14 entreprises et établissements publics dans 9 secteurs d'activité différents – hôtellerie, restauration, traiteur, transport, maison de retraite, entreprise aéronautique, petite enfance, collège, santé) sont accompagnés par la Ville pour expérimenter différents gestes de prévention dont la lutte contre le gaspillage alimentaire et diffuser les bonnes pratiques.
- Depuis 2010, Paris accompagne les habitants et les établissements publics volontaires pour composter collectivement leurs déchets organiques. Le compost produit est réutilisé sur place, dans les espaces verts de la copropriété ou les jardinières. 250 copropriétés, écoles et services publics compostent leurs déchets organiques depuis fin 2014.

La promotion du réemploi des biens ; notamment :

- Les recycleries soutenues par la municipalité assurent plusieurs fonctions : la collecte et la récupération d'objets abandonnés, leur réparation ou leur valorisation, la revente des objets remis en état et la sensibilisation des habitants et du jeune public des écoles. Dans bien des cas, elle permet le retour à l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. En 2014, Paris a soutenu financièrement et techniquement l'activité de huit recycleries sur le territoire parisien : *Emmaüs Défi dans le 19ème, Emmaüs Coup de Main dans le 20ème, Interloques dans le 18ème, Interloques Paris Centre dans les 1er, 2ème, 3ème et 4^{ème} arrondissements, La Petite Rockette dans le 11ème, Ceterra et la librairie solidaire dans le 10ème, Ma Ressourcerie dans le 13ème et Rejoué dans le 14ème.*
- Paris a également développé le réemploi des textiles sur son territoire en autorisant Le Relais Val-de-Seine, Le Relais 75 et Ecotextile à équiper la voie publique de conteneurs à textiles, linges de maison et chaussures. En 2014, 243 conteneurs ont permis de collecter 2 750 tonnes de textiles, linges de maison et chaussures qui sont majoritairement réemployées (60%) et recyclées (35%).
- Enfin, Paris encourage les opérations de sensibilisation à destination du grand public qui donnent à voir le potentiel de valorisation des matériaux, à l'image de l'exposition remarquable « Matière grise » au Pavillon de l'Arsenal qui a mis en perspective 75 projets de réemploi des matériaux dans le domaine du bâtiment et de l'architecture.

L'encouragement des pratiques de tri ; notamment :

- Paris met à disposition des Parisiens un service unique de ramassage des objets encombrants sur la voie publique, en complément des 7 Centres de Valorisation d'Apport d'Objets Encombrants et des 2 espaces propreté. Ces équipements permettent de trier les objets par nature (déchets d'ameublement, déchets d'équipements électriques, électroniques, déchets dangereux, bois, ferraille) en vue de leur recyclage.

Enfin, le tri et le recyclage des emballages ménagers ont fortement progressé à Paris : celui des papiers-journaux-magazines et des emballages ménagers est passé de 16 kg à 36 kg par habitant et celui du verre de 16 kg à 29 kg par habitant, entre 2002 et 2012.

Par ailleurs, l'économie circulaire s'est ancrée dans notre quotidien par la promotion de l'usage collectif et de l'économie de la fonctionnalité : Vélib, Autolib, autopartage, mise à disposition d'espaces de travail partagés. Elle s'incarne également par le soutien accordé aux innovateurs de l'économie circulaire, présents dans les incubateurs soutenus par la Ville.

Au-delà de ces actions, et parce qu'une connaissance fine des flux du territoire et des acteurs qui y œuvrent est essentielle, Paris est engagée dans une réflexion poussée sur son métabolisme urbain, en lien avec le monde académique. Ainsi, un appel à projet d'amélioration du métabolisme urbain a été récemment lancé par la Ville, en lien avec Paris et Compagnie, pour expérimenter les solutions de l'économie circulaire et optimiser la gestion des ressources naturelles et des matériaux sur le territoire parisien. Les 13 premiers lauréats, présentés en 2014, verront leurs projets expérimentés très

prochainement. Ces travaux seront complétés par ceux de l'APUR, engagée dans des études sur l'implantation d'activités économiques liées à l'économie circulaire.

Paris souhaite aujourd'hui changer d'échelle en systématisant cette approche et en ancrant plus largement dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens les pratiques d'économie circulaire.

2. Des étapes supplémentaires pour propager et généraliser l'économie circulaire au quotidien

2.1. En 2015, les Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris

L'ambition des États généraux est de faire émerger des propositions concrètes de développement des pratiques d'économie circulaire sur notre territoire, en stimulant le génie collectif. Dans une économie inter-liée, un tel objectif implique de fédérer et de mobiliser l'ensemble des parties prenantes, publiques et privées : État, Région, Départements, Communes, intercommunalités, entreprises, monde de la recherche, syndicats, ONG et citoyens. Avec cette ambition, la municipalité parisienne propose à l'ensemble des parties prenantes de s'associer à cette démarche.

Leur organisation en 2015, année de la COP21, illustre en particulier la volonté de l'Exécutif parisien de démontrer le rôle moteur des collectivités locales pour réduire l'empreinte écologique de nos activités et préserver les ressources, tout en développant l'activité économique des territoires.

D'ores et déjà, la Maire de Paris a proposé à la Région et à l'ensemble des collectivités de la métropole, de s'engager dans cette co-construction, lors d'une réunion de travail qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville le 21 janvier dernier. Une présentation ad-hoc a été réalisée à la Région, en présence de son Président. Par ailleurs, une première séquence de réunions de mise en perspective a été réalisée à l'attention des acteurs associatifs, économiques et institutionnels. Ces échanges ont permis de mesurer l'appétence collective à construire ensemble des solutions qui permettent, tant aux acteurs publics que privés, de promouvoir concrètement cette nouvelle économie.

Le lancement de ce processus participatif sera réalisé le 11 mars 2015 à l'Hôtel de Ville, dans le cadre d'une rencontre associant les partenaires et le président du Comité scientifique des États généraux, Dominique Bourg, professeur à l'université de Lausanne et Vice-président de la Fondation Nicolas Hulot.

D'avril à juillet 2015, il s'agira de rassembler toutes les parties prenantes pour une séquence de réflexion et de négociation, organisée autour de dix groupes de travail thématiques. Cette structuration thématique est co-élaborée avec les collectivités impliquées et les autres partenaires.

Les thèmes abordés par ces groupes de travail seront choisis en fonction de leur possibilité de déboucher sur des solutions et propositions concrètes visant à développer les perspectives des territoires, par exemple en matière :

- de trajectoire zéro gaspillage et zéro déchet grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au développement de la prévention et du tri sélectif, mais aussi à la structuration des filières sur le territoire de l'Ile-de-France (bois, verre, papier, carton, textile, déchets électroniques et électriques, déchets du BTP, etc.) ;
- d'exploitation des énergies de récupération et des énergies grises ; de valorisation des bio-déchets ; de conception des chantiers urbains selon les principes de l'économie circulaire ; ;
- de construction d'un projet de territoire d'écologie industrielle ;

- de développement d'une agriculture urbaine circulaire ;
- d'étude sur une fiscalité incitative en matière de déchets ;
- de promotion de l'éco-conception des biens et services et de l'allongement de la durée de vie des produits ;
- de réemploi des biens de consommation grâce à un réseau consolidé et structuré de ressourceries et de recycleries maillant les territoires ;
- de développement des mobilités douces, partagées et respectueuses de l'environnement, et des moyens logistiques nécessaires au développement des circuits courts.

Chaque groupe de travail proposera des modalités de sensibilisation et de formation à tous les niveaux, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, et des actions concrètes et des modalités d'action pour y parvenir. Les groupes de travail feront des propositions d'évolutions du cadre législatif et réglementaire, Ils pourront déboucher sur des propositions de coopération entre acteurs privés.

Chaque groupe de travail donnera lieu à une feuille de route détaillée, avec son plan d'action ainsi que les freins à lever pour sa réalisation.

Les conclusions des groupes de travail seront restituées dans un Livre blanc, qui constituera la base d'une politique partagée d'économie circulaire et la base du plan d'action que la ville de Paris et les collectivités associées mettront en œuvre dès 2016 avec tous les acteurs du territoire.

Ce Livre blanc sera présenté à l'hôtel de Ville les 14, 15 et 16 septembre, journées consacrées à promouvoir l'économie circulaire auprès du grand public, riches d'animations en lien avec le tissu associatif et entrepreneurial francilien.

En lien avec l'adjoint aux relations internationales, une place sera ensuite consacrée à des échanges avec des acteurs de villes, régions ou pays du monde engagés dans une transition vers l'économie circulaire.

Enfin, dernier temps fort des Etats Généraux de l'économie circulaire, l'organisation du 7 au 20 septembre, d'un « off » des Etats généraux en lien avec les mairies d'arrondissement et toutes les collectivités du Grand Paris qui adhèrent au processus, permettra à toutes les associations, entreprises ou encore conseils de quartier de présenter au grand public leurs solutions en matière d'économie circulaire, de disposer des équipements et de l'espace public de la ville et des collectivités associées et d'un accompagnement des services de la ville pour en assurer la visibilité.

Ces Etats Généraux de l'économie circulaire sont conçus pour susciter une mobilisation, pour constituer une impulsion décisive qui engage la Ville et tous les acteurs de son territoire dans une nouvelle dynamique. Cette dynamique devra produire des résultats, qui seront évalués grâce à un suivi des actions menées, qui engage la Ville et ses partenaires dans une étape supplémentaire vers la réduction de l'empreinte écologique dans les années à venir. Les résultats de ces États généraux auront ainsi vocation à enrichir et concrétiser les feuilles de route tracées pour cette mandature. Pour ce faire, un comité de suivi sera mis en place, qui rendra compte chaque année des avancées du plan d'actions en Conseil de Paris.

2.2. La diffusion de l'économie circulaire à Paris

Sans attendre les résultats des Etats Généraux de l'économie circulaire, Paris s'engage dès aujourd'hui, dans l'ensemble de ses domaines de compétences, à ancrer l'économie circulaire au quotidien en encourageant l'ensemble des acteurs à s'approprier et développer des pratiques à moindre impact environnemental : agents de la collectivité, usagers et partenaires.

La collectivité promouvra les pratiques innovantes portées par ses agents. Il s'agit d'engager toute l'administration parisienne dans une gestion durable de la Ville, en diffusant les « bonnes pratiques », en particulier celles permettant de valoriser des matières couramment jetées.

Deux propositions faites par les services sont d'ores et déjà en cours de mise en œuvre. Ainsi, 1600 mètres de rideaux usagés de l'hôtel de ville seront réutilisés comme matériau de fabrication de panneaux isolants. Par ailleurs, les vêtements professionnels usagés seront systématiquement collectés en 2015 pour être réemployés.

Plus globalement, une consultation auprès des agents sera organisée en 2015 afin de recueillir leurs propositions innovantes sur la réduction de l'empreinte écologique des administrations parisiennes. L'objectif sera le partage des bonnes pratiques de l'administration et la généralisation de certaines de ces propositions.

L'économie circulaire doit remonter par capillarité dans les pratiques de tous les agents de la Ville.

Paris mènera également une action volontariste pour promouvoir l'éco-conception auprès de ses partenaires.

La Ville s'est engagée dans une démarche de concertation avec les commerçants parisiens dans le but de mettre un terme à la distribution de sacs plastique à usage unique, et de privilégier l'usage de sacs au moindre impact : biodégradables, compostables, réutilisables et dépourvus de perturbateurs endocriniens. Pour concrétiser sans attendre cette transition écologique, la Ville a d'ores et déjà prévu la suppression des sacs plastique à usage unique sur ses marchés alimentaires découverts lors du renouvellement de la délégation de service public en octobre 2014.

Par ailleurs, la municipalité parisienne encouragera les concepteurs et organisateurs d'évènements à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement. La municipalité souhaite ainsi que l'écoconception soit privilégiée dans le plus grand nombre possible de domaines (consommations énergétiques, recours à des matériaux biodégradables et réutilisables, tri et valorisation des ressources, etc.). Elle souhaite également que l'éco-communication se développe, afin de sensibiliser le public aux enjeux écologiques. Signe de son engagement dans une démarche partenariale, la Ville de Paris invitera en 2015 les concepteurs et organisateurs événementiels sur le territoire parisien à signer une Charte destinée à mettre en œuvre ces pratiques.

Enfin, une réflexion sera conduite pour que la commande publique prenne davantage en compte la priorité accordée à la durabilité et à l'écoconception des produits et des biens. En effet, l'achat public a un poids considérable dans l'économie, et occupe même une place prépondérante dans certains secteurs d'activité comme le BTP.

Les usagers seront également acteurs de cette transition vers l'économie circulaire.

Dans le cadre de la trajectoire « Zéro déchet » guidant Paris, nous encouragerons les gestes des usagers visant à réduire et valoriser les déchets.

Tout d'abord, nous promouvons le développement du tri. Tous les immeubles parisiens devront être équipés de bacs blancs. Le nombre de colonnes à verre dans l'espace public sera accru, en privilégiant les colonnes enterrées. Un dispositif de tri sélectif sur l'espace public regroupant conteneurs à verre, textile et cartons, sera expérimenté. Un nouveau modèle de conteneurs textile sera aussi déployé. Une grande campagne de communication sera lancée pour sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens à l'importance des gestes de tri. Enfin, 22 M€ seront investis sur cette mandature au titre du schéma directeur des déchets de proximité, comprenant notamment le déploiement de nouvelles déchetteries de proximité et de nouvelles recycleries.

La valorisation des bio-déchets sera aussi une priorité : 150 sites municipaux (cantines scolaires et administratives, marchés) seront équipés d'une collecte sélective des bio-déchets en 2016. Nous travaillerons aussi à l'amélioration de la collecte des déchets bio-organiques en lien avec les démarches menées par le SYNHORCAT avec les restaurants et les hôteliers du 2^{ième} arrondissement de Paris. Nous œuvrerons à généraliser la redistribution solidaire des invendus sur les marchés, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public. Enfin, une expérimentation de 5 à 10 micro-méthaniseurs sera lancée.

En matière de déchets verts en particulier, des points d'apport pour les Parisiens seront créés dans les espaces verts. La municipalité se fixe également pour objectif de significativement accroître le nombre de sapins recyclés en adaptant le dispositif de récupération.

Dans le souci de développer des circuits d'approvisionnement au moindre impact, mais également d'une alimentation de qualité, 8 M€ seront investis au profit du développement de l'agriculture urbaine, comprenant le maraîchage urbain, la création de fermes pédagogiques ou de jardins partagés. Le compostage sera également fortement encouragé. Ainsi, 100 sites supplémentaires par an, qu'il s'agisse d'immeubles ou d'équipements publics, seront lotis de composteurs collectifs. De plus, comme dans le 12^{ième} arrondissement, au moins un composteur de quartier sera créé dans chaque arrondissement.

De la possession à l'usage, de l'avoir au partage, du pillage au respect, du jetable au durable, du lointain au local, telles sont les promesses de l'économie circulaire. Cette économie est indissociable d'une société apaisée et de confiance, connectée, intelligente et résiliente, que l'ensemble de l'exécutif porte, dans les domaines respectifs de chaque délégation. La ville circulaire est la ville de l'avenir, elle est un projet commun, et Paris prendra toute sa place dans une métamorphose sociétale qu'il est de notre devoir d'accompagner et de promouvoir.

L'avènement de ce temps de réflexion, de propositions et de prises de décisions dans la pluridisciplinarité et le bon sens est une formidable opportunité pour que ces Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris soient fertiles et producteurs de cette énergie renouvelable qu'est l'intelligence collective pour faire acte concret face au défi climatique.

Produire de la richesse en la répartissant équitablement et créer de l'emploi sans détruire l'environnement, est l'enjeu des décideurs du 21^{ième} siècle.